ABOYNEHENT

Saumur Poste

Six mots 13 Trais mas 1 1 1 1 1 1 1 1 1 En an . . . . . . . 30 fc.

on s'abonne A SAUMUR an bureau du Journa!

sur la poste

et chez tous les libraires

envoyant un mandat

POLITIQUE. LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces. Faits divers

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertious reçues et même payées, sauf restitution dans ce deraier cas; Et du droit de modifier la rédaction des summers

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne

On s'abonne

A PARIS A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire L'abonnement doit être pavé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbresposte de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 30 AOUT

# La vente des biens des évêchés

Sur de grave sujet, qui n'est que trop actael, le Monde a reçu du distingué correspondant qui a bien voulu lui adresser la lettre publiée dans notre numéro d'hier, la seconde lettre que voici :

« 25 août 1892.

» Monsieur le Directeur,

» Yous avez accepté avec bienveillance d'inserer, dans votre numéro du 20 de ce mois, les observations que j'ai eu l'honneur de vons alresser, à l'occasion de la mise en vente des biens de ce que l'on appelle la mense épiscopale d'Angers. Venillez, je vous prie, agréer mes remerciements. Venillez aussi me permettre quelques observations nouvelles destinées à compléter les précédentes.

» En cas de vente, quel serait donc l'acte de transmission de propriété?

1º Serait-ce un acte notarié? Mais tout notaire, pour passer un acte de vente valable, ne doit-il pas le faire revêtir de la signature du propriétaire ou de celle de son mandataire, seuls aptes à consentir une transmission?

» Or, ni l'administrateur civil, ni ceux qui l'ont mis en action, ne sont détenteurs des biens dont il s'agit. Ils ne penvent donc en transmettre la propriété.

» 2º Serait-ce un acte dit administratif ? Mais cel acte ne serait-il pas également sans valeur s'il n'obtenait la signature du propriétaire (celui-ri ne fût-il que propriétaire légal) ou de su représentant régulièrement autorisé?

· Après la nomination du nouvel évêque ou la prise de possession, lui demandera-t-on une tatification? Mais celui-ci pourrait-il la donne: sans encourir les censures portées par la balle Apostolica sedis contre les vendeurs ou acquereurs des biens ecclésiastiques, aliénes sans le consentement du Saint-Siège?

» Il m'est revenu que, dans un évêché, privé de ses immeables par des ventes de cette talure, un acquéreur, tombé sous le coup d'appréhensions, s'était adressé à l'évêque. Wavellement entré en fonctions, pour lui demander une ratification de la vente. L'évéque s'y serait refusé, bien entendu. L'acquéreur, de plus en plus inquiet, aurait porté ses plaintes au préfet et au ministre. Mais il n'aurait reçu ancune réponse. Comment ne s'étaitil pas attendu à pareille déconvenue?

\* J'ajoute une seconde observation.

» Pendant plusieurs années, en vertu d'un avis du Conseil d'Etat des 29 avril, 7 et 3 mai 1874, les diocèses ont été reconnus comme des personnes morales, aptes à acquérir. Va-tu confondre les biens acquis par les diocèses, en vertu de cel avis, avec ceux des prétendues menses episcopales ?

\* Si les sièges épiscopaux deviennent vacants, les diocèses demeurent toujours. Lors des vacances des sièges, ils ne sont donc pas dépouillés de leurs biens et de leur jouissance, comme les évêques en sont dépouillés par la mort, bès lors, comment assimiler les biens d'un diocèse à ceux d'une succession ouverte?

» Qu'on ne s'y méprenne pas. C'est le prin-

cipe même de la propriété qui se trouve ici en jeu.

» La propriété des biens des personnes morales ecclésiastiques est aussi respectable que celles des personnes privées, et, en particulier, que celle des mineurs dont les biens ne peuvent être aliénés validement, sans l'accomplissement rigoureux de formalités protectrices. Elle n'est pas moins respectable que celle des autres personnes morales, telles que l'État, les communes, hospices, burcaux de bienfaisance, etc.

» Que dirait-on si, en vertu d'un simple décret, rendu sans l'accomplissement de tontes les formalités requises, sans l'avis même des intéressés, les biens de ces établissements étaient mis en vente, au préjudice de ces institutions ou de leurs œuvres, objets de dons et legs régulièrement autorisés ?

» Si les prétentions gouvernementales ne rencontrent pas d'obstacles, qui garantira l'avenir? Qui rassurera contre des prétextes, des arguments plus ou moins plausibles, les propriétaires grands ou petits, les cultivateurs, les artisans? Qui assurera même leurs biens acquis anx chefs successifs de l'État ou à leurs ministres, après l'expiration de leurs fonctions ?

» Il importe donc à tous et à l'intérêt général de voir cesser des aliénations désastreuses comme celles qui nous occupent, inconnues, d'ailleurs, de tous les gouvernements qui se sont succé lé en France, même sons l'empire du droit dit de Régale.

» Veuillez, je vous prie, monsieur le Directeur, recevoir l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

» Votre reconnaissant abonné. »

### La laïcisation

Les rapports présentés par les préfets du Loiret, des Ardennes, du Nord, de la Gironde aux Conseils generaux sur la situation de l'enseignement primaire sont navrants. Ils constatent que la situation matérielle est mauvaise. Le recrutement des écoles normales s'opère difficilement. Les candidats sont dans un état d'infériorité regrettable. L'obtention du brevet élémentaire paraît un obstacle au recrutement!

Ainsi donc l'insuffisance d'instruction est une première cause de désertion. La gratuité a réduit tous les postes à la valeur des plus

Il paraît, d'après le rapport d'un inspecteur d'académie, que ce qui manque généralement « un peu » aux élèves-maîtres c'est, avec la pleine possession d'eux-mêmes, « une certaine délicatesse d'esprit et de cœur qui les éloigne des distractions bruyantes et des plaisirs grossiers ».

Telles sont les principales critiques relevées dans ces rapports contre le recrutement et l'état des esprits des écoles normales.

Si la laïcisation a porté une atteinte profonde au caractère de l'instituteur, à sa capacité, elle a été également une cause de désertion dans de nombreuses écoles. L'enseignement libre progresse tandis que l'instruction laïque recule. C'était vraiment bien la peine de dépenser tant d'argent et d'opprimer si brutalement la liberté des pères de famille pour arriver à de tels résultats officiellement constatés!

### INFORMATIONS

Depuis déjà quelques semaines, de nombreux pourparlers ont lieu entre les députés que nous appellerons rulliés et d'autres députés et certains ministres que nous qualifierons de modérés. C'est un véritable travail de conciliation qui s'opère sans bruit et qui aboutirait, nous dit-on, à l'abolition de toutes les lois de

Cette importante décision coïnciderait avec une autre mesure qui serait une amnistie générale pour tous les faits politiques sans aucune exception.

En sorte que, non seulement les lois d'exil contre les princes seraient abrogées, mais encore M Henri Rochefort et le comte Dillon seraient libres de rentrer en France.

#### L'AFFAIRE MAYER-DE MORÈS

Rappelous que c'est hier qu'ont commencé les débats du procès intenté à M. le marquis de Morès et aux quatre témoins du duel dans lequel le capitaine Mayer trouva la mort.

Les accusés sont :

4º Le marquis de Morès, qui est défendu par Me Demange:

2º M. Guérin, témoin de M. de Morès, défendu par Me Houdaille;

3º M. de Lamase, témoin de M. de Morès, defendu par Me Bourdon;

4º Le capitaine Poujade, témoin de M. Mayer, défendu par Me Hugon Scoeux;

50 Le capitaine Delorme, témoin de M. Mayer, défendu par Me Benoit.

C'est M. le conseiller Delegorgue qui préside les débats.

L'accusation est soutenue par M. l'avocatgénéral Lafon.

## ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

On écrit d'Amiens à la Croix :

« Monsieur le Directeur,

» Le jeudi 4 août, je prenais le train de huit heures dix pour le Tréport, au faubourg Rouvroy. Monté dans le wagon, je me trouve au milieu de jeunes gens, élèves d'une école normale d'instituteurs primaires.

» Un prêtre était monté avec moi, et, dés qu'il fut aperçu par les jeunes gens, ce ne fut plus qu'éclats de rires, moqueries dissimulées, paroles déshonnêtes, blasphèmes horribles et questions abominables adressées à une demoiselle de vingt à ving-cinq ans qui se trouvait dans le wagon. Indigné d'un tel spectacle, ces messieurs étant quinze contre un, je voulais changer de wagon au premier arrêt; l'ecclésiastique m'en empêcha, voulant me retenir avec lui pour être un obstacle à de plus grand excès.

« Il est impossible de retracer hounêtement ce qui se passa pendant le reste du voyage....

» Voilà ce que j'ai vu et entendu pendant une heure. Ils allèrent si loin, que la jeune fille descendit (à Woincourt ou à Eu) en pleurant à chaudes larmes.

» J'ai passé par la caserne, j'ai vu les scènes dégoùtantes de l'ivresse, j'ai vu des soldats sans éducation et sans mœurs, mais je n'avais jamais été témoin de pareilles horreurs.

» Et voilà les futurs éducateurs de la jeunesse, les maîtres qui dirigeront les écoles mixtes des campagnes, entre les mains de qui les mères remettront l'iunocence de leurs jeuues filles !

» P.-S. - Si l'on veut faire une enquête, il sera facile à l'autorité supérieure d'avoir les noms de ces messieurs. »

On est bien sûr que l'enquête ne se fera pas.

#### LE CHOLERA

Le Havre, 28 août. - depuis hier, le vent souffle en tempête et la température est relativement froide. Il y a eu pour la journée d'hier, de minuit à minuit, 71 cas et 25 décès.

Rouen, 28 août. - Un décès attribué au cholera nostras s'est produit aujourd'hui à l'Hôtel-Dieu. On signale deux entrées dans le mème hôpital.

Le Mans, 28 août. - Quelques malades sont atteints de diarrhée cholériforme. Trois décès ont été attribués à cette maladie.

Paris, 29 août. - Le Gaulois signale une vingtaine d'entrées de cholériques, hier, dans les hôpitaux de Paris.

Hambourg. - L'épidémie cholérique augmente à Hambourg. Dans la journée de vendredi, on a enregistré 416 cas et 150 décès. La circulation a cessé dans les rues qui restent silencieuses. Des services religieux ont été célébrés dans la matinée dans toutes les églises pour demander la fin de l'épidémie.

Saint-Pétersbourg. — On a enregistré 524 décès cholériques vendredi dans le gouvernement de Samara et 558 dans les districts du Don jeudi et vendredi.

### BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 août 1892.

Les ventes opérées la semaine dernière sur les craintes d'une extension de l'épidémie cholérique ont créé un nouveau déconvert qu'on exploite facilement à la veille de la liquidation. Le 3 0/0 remonte à 99.93 et le 4 1/2 est

offert a 105.42 La Rente Italienne regagne à 91.75 une avance marquée sur les cours de samedi. Le rendement des douanes et droits maritimes pendant les 20 premiers jours d'août, est en augmentation de 2 millions sur la période cor-respondante de 1891. L'Extérieure remonte à

Sur la reprise du Rouble à 206 1/2, le Russe nouveau cote 79 et l'Orient 67.90.

Les bénéfices de la semaine étant en augmentation sur ceux de la semaine précédente, l'action de la Banque de France se rapproche du cours rond de 4,200 fr.

Le Crédit Foncier gagne à 1,145 une avance de 5 fr. sur son dernier cours de samedi.

La Banque de Paris est très ferme à 662.50.

La Société Générale conserve à 482.50 l'avance conquise progressivement par suite des demandes au comptant dont ce titre est l'objet.

Le Crédit Lyonnais semble avoir acquis définitivement le cours de 800 fr. A ce cours ce titre exige un débours de 550 fr. ce qui est un placement remontant à plus de 3 0/0 étant donné son dividende de 30 fr.

Les Chemins Economiques cotent 422.50.

# NOUVELLES MILITAIRES

LE CHARGEMENT DU SOLDAT

Capote, 2 k. 030; ceinture de flanelle, 0,200; pantalon et bretelles, 4,400; veste, 1,000; képi, 0,280; cravate, 0,030; chemise, 0,950; brodequins, 1,800; souliers, 4,400; chemise, 0,930; caleçon, 0,340; calotte, 0,052; guêtres de toile, 0,130; 2 mouchoirs, 0,050; courroie de capote, 0,030; quart du poids des brosses, 0,110; cuiller, 0,050; trousse garnie, 0,200; quart, 0,120; sous-pieds, 0.006; petit hidon, 0,470; sachet, 0,040; ontil, 0,350; étui-musette, 0,150; part du poids de l'ustensile à quatre, 0,900; bretelle de fusil, 0,415; 3 cartouchières, 0,750; ceintaron complet, 0,700; havresac, 3,400; fusil complet, 4,800; cartouches, 3,290; deux jours de biscuit, 1,200; petits vivres, 0,676.—Total: 27 kilos 839 grammes.

On comprend, en lisant cette énumération, qu'ou n'assigne pas, par ces temps de chaleur, les marches à pied de soldats ainsi surchargés.

Tout le monde, en France, connaît le général Mellinet, le doyen d'âge de nos généraux.

Eh bien! le doyen des officiers allemands pourrait presque le considérer comme nn conscrit! Le colonel comte Maurice de Holzendorff, âgé de 99 ans, vient en effet de célébrer le 80e anniversaire de sa nomination d'officier. Il est retraité depuis 1854 et officier de la Légion d'honneur.

C'est Napoléon III qui lui a conféré cette distinction en souvenir de sa conduite à la bataille de Leipzig. Au moment de la défection du contingent saxon, un escadron de cuirassiers resta seul à son poste. Cet escadron était commandé par le lientenant de Holzendorff, âgé de 49 ans, qui attendait, pour abandonner le drapeau français, un ordre formel de son souverain.

Naturellement, le roi de Saxe s'empressa de mettre en demi-solde le lieutenant de Holzen-dorst.

# Chronique Locale

ET DE L'OUEST

APPEL DE LA CLASSE

Le Ministre de la guerre viens de fixer au 15 novembre la date de l'appel à l'activité du contingent de la classe de 1891.

On remarquera que c'est là la date la plus éloignée à laquelle la mise en route du nouveau contingent pouvait être fixée, l'article 40 de la loi du 45 juillet 1889-portant que l'incorporation doit avoir lieu au plus tard le 46 novembre de chaque année. Ce retard serait dû aux conditions hygièniques, qui, on le sait, ont laissé à désirer sur bien des points du pays par suite des grandes chaleurs de ces derniers temps.

CONSEIL GÉNÉRAL

Extrait du compte renda de la séance du Conseil général du 27 août :

- « L'année dernière, l'Association des cantonniers de l'arrondissement de Saumur avait demandé une augmentation de traitement. Le Conseil a décidé, à cette époque, qu'il ne pouvait donner satisfaction à ces agents dans l'arrondissement de Saumur de préférence à ceux des autres arrondissements et, après une étude sérieuse sur les salaires de ces employés, il a porté de 3,700 francs à 7,870 francs la subvention qu'il accorde annuellement à la caisse de retraite des cantonniers. M. Besnard rapporteur.
- » M. Besnard propose de voter une somme de 2,085 francs pour l'achat d'un nouveau cylindre compresseur destiné à la réfection des rontes
- » MM. de Blois et de Castries appuient la proposition. Dans leurs cantons, les meilleurs résultats pour le rechargement des routes ont été obtenus par l'emploi du cylindre que l'on possède actuellement. Adopté.
- » Relativement aux tramways saumurois, le Conseil prie M. le Préfet d'aviser, dans le cas où un nouveau concessionnaire viendrait à les exploiter, à ce que toutes les précantions possibles soient prises pour éviter les accidents trop fréquents jusqu'à ce jour. »

PHYSIONOMIE PROBABLE DU MOIS DE SEPTEMBRE

Comme nous l'avions annoncé, l'été a été très chaud avec de rares orages mais d'une grande violence; le mois de Septembre sera également chaud avec des orages un pen plus fréquents vers les 3, 9, 16, 19, 20, 25.

Ne pas perdre de vue les dates que nous indiquens, se mélier du 19 au 21.

Nous annonçons également une très forte marée pour le 6 Septembre, et une pour le 21, celle dn 6 sera plus forte. Avis aux gens de mer.

Se rappeler que les dates indiquées par nous s'appliquent au littoral de la Manche et varient d'un à deux jours suivant les latitudes.

LA DIMINUTION DES JOURS

Les jours diminuent, mais c'est au mois de septembre que la diminution est la plus rapide. Elle sera de 36 minutes du 11 au 21, et de 35 minutes du 21 septembre au 1<sup>er</sup> octobre, en tout de 1 h. 47 minutes dans ce mois de 30 jours.

tl'est le jeudi 22 septembre, à 2 h. aprèsmidi, que l'automne commence et que l'équateur de la Terre, prolongé, va passer de sud au nord du centre du soleil. Il sera midi à cet instant dans les environs des Açores et îles du Cap Vert. Le samedi 24 seulement, la durée du jour sera exactement de 42 heures, égale à la durée de la nuit, à cause de la réfraction atmosphérique.

Pour la France, les ombres des objets vont présenter cette curieuse particularité qu'elles auront à midi la même longueur que les objets ; à Dunkerque, ce sera le 6 septembre que le fait se produira ; à Paris, le 12 ; à Tours, le 16 ; à Lyon, le 20 ; à Marseille, le 26 septembre. A Alger, ce sera seulement le 13 octobre que le phénomène aura lien.

Dans le sud de notre atmosphère, à partir de la latitude San Blas du Mexique, à 68°27 du Pôle, les ombres sont toute l'année plus courtes, et à partir de Kolimk de Sibérie, à 21°23 du Pôle, elles sont toujours plus longues que la hauteur verticale des objets.

#### VÉLOCIPÉDIE

Match: Amy, Delcamp, Jouvenelle (30 kilimètres), fixé au dimanche 4 septembre 1892. RÉGLEMENT

Art. 4er. Le costume est facultatif.

Art. 2. La date du match est lixée au 4 septembre 1892, à une heure de l'après-midi, sauf remise en cas de manvais temps.

Art. 3. La distance à parcourir est de 50 kilomètres avec trajet ainsi déterminé: Saumur (départ École de cavalerie), les Tuffeaux, Trèves-Cunault, Gennes, les Rosiers (contrôle), Saint-Clément, Saint-Martin, Saumur (gare d'Orléans, contrôle), Allonnes (contrôle), Saumur (arrivée route de la Ronde).

Art. 4. Les changements de machine sont autorisés, les entraînenrs permis.

Art. 5. Un enjeu existe entre les coureurs : le montant en sera déposé, avant le départ, entre les mains d'un tiers qui sera nommé juge à l'arrivée du match.

Art. 6. Le résultat sera communiqué à la publicité.

Saumur, 29 août 1892.

Signé: LA PÉDALE.

### RECTIFICATIONS

M. de Saint-Simon, élève-officier à l'École de de cavalerie, appartient au 25° dragons et non au 26°, comme on l'a indiqué par erreur dans notre classement de sortie.

En racontant les actes de dévouement et de sauvetage accomplis par le jeune Georges Audren, nous avons dit que ce courageux jeune soldat était cavalier au 7° hussards. Nons avions été mal renseignés. Andren appartient au 66° régiment d'infanterie.

(Messager, de Tours.)

VŒUX DES CONSEILS GÉNÉRAUX

Le Conseil général d'Indre-et-Loire, dont fait partie maintenant M. Wilson, a adopté un

vœu tendant à interdire toute fonction civile on militaire à tout citoyen qui n'aura pas passé au moins deux années dans les établissements d'enseignement de l'Etat.

Les Pochon et Cocula ne manquent point au Conseil général d'Indre-et-Loire.

Disons toutefois que M. Drake del Castillo, un républicain d'origine, a eu le courage de voter contre le vœu Pochon et Cocula, après l'avoir éloquemment combattu.

Le Conseil général de la Loire-Inférieure, dont la majorité est, comme on sait, conservatrice, a voté 1,200 fr. pour les illuminations en prévision du voyage du Président de la République à Nantes.

Il a rejeté le crédit pour les illuminations du 14 juillet.

Le Conseil général de la Mayenne possède une majorité républicaine.

Il vient cependant d'émettre un vœu aux termes duquel l'administration est invitée à prendre l'avis des Conseils municipaux avant de laïciser les écoles de filles des communes.

C'est pour donner satisfaction aux populations, dit le promoteur du vœu, que cette décision doit être prise.

Evidemment, les populations veulent conserver les congréganistes. Si le Conseil général parle des écoles de filles, c'est que les Frères, dans ce département, n'ont possédé de tout temps que deux on trois écoles dont le personnel enseignant respecte assez les convictions de chacun pour donner satisfaction à tous.

Nous enregistrons avec plaisir le vote du Conseil général de la Mayenoe. Quoique républicains, les membres de cette assemblée départementale sont des libéraux.

ANGERS. — Départ du 135°. — C'est ce matin, de très bonne heure, que le 135° régiment d'infanterie a dû quitter Angers pour se rendre aux grandes manœuvres.

Il a pris la route des Ponts-de-Cé afin de se rendre à Brissac, la première étape.

M. Charles Bodet. — Nous apprenons la mort de M. Charles Bodet, contrôleur en chef du Grand-Théâtre, président de la Société typographique et du Dispensaire des Sociétés de secours mntuels d'Angers.

C'est un ancien compositeur du Journal de Maine-et-Loire.

M. Charles Bodet est décédé samedi, dans son domicile, rue Plantagenet, après une longue et douloureuse maladie.

Dans toutes les fonctions qu'il a occupées, M. Bodet s'était attiré l'amitié et l'estime de tous. A Saumur, pendant plusieurs saisons, il avait su se concilier des sympathies comme contrôleur du théâtre.

Les obsèques du défunt ont eu lieu hier, à 4 heures, en l'église Saint-Maurice.

(i Fauilleton de l'Écho Saumurois

# SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

Il y eut encore quelques minutes de silence : madame Granval pensait à la fille de son frère en contemplant douloureusement le lévrier de s au fils.

- Ma sollicitude pour le bonheur de votre femme ne vous étonnera pas, Léonce, quand vous saurez que c'est ma mêce que je vous destine.
- Ah l c'est Éléonore que vous voulez me faire épouser! J'en suis bien aise, dit Léonce en sortant de son apathie, car je n'aurai pas h soin de me gêner avec elle. Aime t-elle toujurs les oiseaux? Elle avait une bien jolie volière autrefois. Je me souviens qu'un jour j'y ai enfermé un chat : c'était bien ainusant.
- Ce sont des tours d'écoher qu'il faut mablier. Votre cousine n'est plus une enfant; c'est une personne sérieuse, instruite, qui désirera que son mari ait des habitudes graves

comme les siennes. Si elle s'aperçoit que vous n'êtes pas changé, elle ne voudra peut-être pas vous épouser.

- Eh hien! je resterai garçon: j'aime autant cela; ou bien vous me chercherez une autre femme.
- J'ai envoyé ce matin un exprés à votre oncle pour lui annoncer votre arrivée et lui dire que nous irions dîner aujeurd'hui à Courville.
- Très-bien, ma mère. Maintenant, si vous n'avez plus rien à me dire, je vais faire un tour dans le parc. Savez-vous s'il y a beaucoup d'élèves dans la faisanderie?
- J'ai pensé à tous vos plaisirs, mon fils, et j'espère que vous serez satisfait. Mais ne vous éloignez pas trop : l'heure du déjeuner approche.

Léonce était déjà debout. Il sortit suivi de Snap dont le corps paraissait endolori.

A peine eut-il refermé la porte, que madame Granval, libre de laisser éclater sa douleur, se mit à fondre en larmes. La réalité surpassait tontes ses craintes.

« Ce n'est plus un enfant, s'écria-t-elle avec amertume, et ce ne sera jamais un homme! Il est ingrat, égoïste, oppresseur et faible à la

fois! Sa soumission n'est que de l'indifférence, sa douceur que de l'apathie! Il ne ha t rien, n'aime rien, ne désire rien! Nous irons à Courville, puisque j'ai annoncé notre visite à mon frère; mais ce sera pour lui dire que ce mariage est impossible, qu'il serait criminel! S'il s'agissait d'une étrangère, j'hésiterais à y consentir; il s'agit de ma nièce, je dois, je veux l'empêcher. Oh! pourquoi l'ai-je eloigné de moi pendant des années? Si nous ne nous étions pas séparés, ma tendresse lui aurait enseigné l'affection, son cœnr se serait animé à la chaleur du mien! Ce n'est pas le sommeil de son intelligence qui me désespère, c'est la torpeur de son âme qui n'a pas même un écho pour les prières qu'on lui fait entendre! Ma!henreuse mère ! malhenreux enfant ! et j'étais si joveuse quand je l'attendais! »

Madame Granval resta plongée dans ces doulourenses pensées, jusqu'au moment où l'on vint lui dire que le déjeuner était servi. Alors elle essaya de rendre un peu de sérénité à son regard et un peu de calme à sa physionomie, dont l'altération aurait accusé son fils, puis elle descendit lentement à la salle à manger.

Elle y trouva Suzanne et M Verne, qui cau-

saient, debout dans l'embrasure d'une fenètre. Léonce n'était pas encore rentré.

Madame Granval avait le sourire sur les lèvres, et cependant mademoiselle d'Estouville, au lieu de lui baiser respectueusement la main, comme elle avait l'habitude de le faire matin el soir, se jeta à son cou, après l'avoir interrogée du regard.

La baronne ne se méprit pas sur la signification de ce témoignage inusité de tendresse, et elle y vit une nouvelle preuve de l'irréparable étendue de son malheur, qui était si complet qu'elle ne sur pas humiliée de le savoir compris.

Elle reçut donc avec une tendre émotion les caresses de Suzanne; puis elle s'approcha de M. Verne, et elle lui dit affectueusement:

— Yous allez nous quitter aujourd'hui. monsieur, et je crains bien de ne pouvoir vous dire à quel point je suis reconnaissante du dévouement que vous avez montré à mon fils. Je viens de passer quelques instants avec lui, et ce n'est que dépuis lors que j'ai bien apprêcie le service immense que vous m'avez rendu. J'espère, continua-t-elle d'une voix défaillante, que Léonce le comprend comme moi; mais yous savez qu'il est peu démonstratif, quoiqu'il

dins (
frouver

augu

proje

Le

NODS

enfin

soit

sanita

se tr

dans

cres.

de me

les ma

ques el

d'en rein dront de nus de que com lion que M. Ye ment to dire qu' muler se

plus co

don ami dont il se Léonce, e — Ah croyais p

ton fils?

### L'ÉPIDÉMIE DE POITIERS

28 août.

La même incertitude règne toujours dans les bautes sphères militaires à propos des manœuvres des 9° et 13° corps. On étudie, on discute, on tergiverse, et l'on ne se résout pas a prendre une décision.

Mais, pendant qu'on piétine ainsi sur place. l'épidémie de dysenterie fait des progrès qui rendent, de jour en jour, la solution plus diffi-

Jendia été tenue une grande conférence, à Thôtel du quartier général du 9e corps, à Tours. Le général de Cools la présidait ; le général de Launay était venu de Limoges, accompagné de son chef d'état-major et du directeur du service de santé du 12º corps ; le général Villain était. hien entendu, assisté des mêmes autorités; enlin, le chef de la 7e direction, M. Dujardin-Baumetz, en personne, avait été envoyé par le Ministre pour le représenter et lai rendre

Les délibérations et les décisions de ce haut arenpage out été entourées d'un profond secret que nous n'avons pas la prétention de péné-

Vendredi, en quittant Tours, M. Dujardin-Baumetz est allé à Poitiers pour se rendre compte par lui-même de l'étendue du mal. Nous rroyons savoir que son impression n'a pas été favorable. Si le nombre des entrées à l'hôpital est à peu près stationnaire, l'épidémie offre ce caractère fâcheux de se généraliser.

Quand elle était localisée, au début, dans un quartier, on pouvait espérer en venir à bout par une sorte de quarantaine sévère. Maintenant qu'elle a gagné du terrain un peu partout, les dangers de contagion se trouvent augmentés pour les troupes qui viendraient à séjourner à Poitiers pendant les mancenvres. Aussi devient-il indispensable de modifier le projet de débarquement dans cette ville de la division mixte fournie par le 5° corps.

gi-

la

l de

00-

Įŗė.

ille,

ajo,

n el

rochs

1:

hui.

jili.

e Jul.

lagie

Le voyage du chef de la 7º direction aura sans doute pour effet de dissiper les indécisions du Ministre. Il importe de prendre enfin un parti sous peine de compromettre soit le succès des manœuvres, soit l'état sanitaire des deux corps d'armée qui vont se trouver en contact pendant huit jours dans des conditions hygiéniques fort médio-WELLSHI SHE NOW

Il n'est pas du pouvoir de M. de Freycinet de meure de l'eau dans les ruisseaux taris et les mares desséchées des hauts plateaux où l'on va manœuvrer. Mais il lui est facile d'empêcher que des germes morbides (dysentériques et peut-être cholériformes) soient apportés dans cette agglomération de troupes. Ils y trouveraient un terrain éminemment propice à leur développement, et les conséquences terribles qu'on peut craindre engageraient lourdement la responsabilité de ceux qui n'au-

suit bon. Sa reconnaissance s'en est remis à

celle de sa mère, sans doute pour qu'elle sût

plus complète, et qu'il vous fût moins facile

d'en refuser les témoignages. Ils vous parvien-

dront dans votre famille, monsieur; mais je

vous demande en grâce de ne les considérer

que comme une bien faible preuve de l'affec-

M. Verne répondit en homme profondément

ment touché et parfaitement délicat, c'est-à-

dire qu'il ne se crut pas plus obligé de dissi-

muler sa gratitude que de dévoiler l'insuffi-

sance de ses soins. Il parla de Léonce comme

d'un ami qu'il aurait obligé avec bonheur et

dont il se séparait avec regret. En ce moment,

- Ah! vous voilà encore, Verne! je vous

croyais parti. Si je vous avais su ici, je vous

Il n'y avait rien à répondre à de telles paro-

les, et tout le monde garda le silence pendant

Qu'avez-vous fait de votre beau chien,

mon fils? demanda madame Granval, qui vou-

bit à tout prix empècher f.éonce de laisser

voir son indifférence pour l'homme qui s'était

Léonce entra, Snap n'était plus avec lui.

aurais emmené voir ma faisanderie.

qu'on se mettait à table.

déroué à lui pendaut cinq ans.

lion que je vous dois et que je vous porte.

raient pas su prendre en temps voulu les déterminations commandées par la prévoyance et l'hygiène.

#### DERNIÈRES NOUVELLES Les manœuvres auront lien

Il a été décidé, hier, par M. de Frevcinet et les généraux ses conseils que rien ne serait changé au programme déjà connu des grandes manœuvres.

L'état sanitaire des 9e et 12 régions a été. en effet, reconnu satisfaisant ; l'épidémie de Poitiers est en décroissance et, d'autre part, les pluies récentes assurent d'une manière complète l'alimentation en eau des régions où les manœuvres doivent avoir lieu.

Le général Villain quittera Tours samedi prochain avec son essorte, pour se rendre au point de concentration des grandes manœuvres.

#### M. CARNOT DANS LA VIENNE

Nous avons dit que M. Carnot avait promis de visiter les villes de Montmorillon, Poitiers et Châtellerault.

Voici quel serait le programme général du voyage présidentiel :

14 septembre : arrivée de M. de Freycinet, ministre de la guerre, à Montmorillon.

45 septembre (soir): arrivée à Poitiers de M. Carnot. Pas de réception. Le Président passera la nuit du 15 au 16 à la préfecture de Poitiers.

46 septembre (matin): départ pour Montmorillon. Après la revue, grand déjeuner offert par le Président à tous les officiers généraux français et aux officiers étrangers.

Entrée officielle à Poitiers, vers 4 heures du soir. - Réception.

Le soir, banquet à l'Hôtel-de-Ville.

17 septembre : dans la matinée, visite par M. Carnot des établissements publics.

Déjeuner à la préfecture. Aussitôt après, départ pour Châtellerault, où le Président restera environ 2 heures.

Départ de Châtellerault vers 4 heures.

### TRISTE ACCIDENT A LA ROCHELLE

Le lieutenant colonel Leroy, du 123°, s'est tué accidentellement en désarmant son revol-

Le colonel était occupé à faire ses cantines ; il avait sur sa table ses cartes et divers objets destinés à être placés dans ses cantines en vue des grandes manœuvres; tout était en ordre parfait; cinq balles de revolver étaient régulièrement alignées sur le bureau.

En examinant la blessure, on a reconstitué ainsi la scène qui a dû se produire :

Après avoir enlevé les cinq premières balles, M. Leroy a sans doute trouvé une résistance pour enlever la sixième, alors il aura fixé l'œil à l'extrémité du canon du revolver, et sa main aura touché la détente par mégarde ; en esset, l ce sonctionnaire se précipitent sur celui ci,

la balle est entrée dans l'œil et elle est ressortie par le côté, après avoir traversé le crâne. M. Leroy est tombé foudroyé.

L'idée du suicide doit être absolument écartée, dit-on à La Rochelle.

M. François-Jules Leroy était né à Poitiers, le 4 février 1830. Il avait douc 62 ans.

### Etat civil de la ville de Saumur

#### NAISSANCE

Le 28 août. - Suzanne-Maria-Bernadette Brone, rue des Capucins.

#### DÉCES

Le 29 août. - Albert-Auguste Bigot, 24 jours, rue Notre-Dame.

## FAITS DIVERS

#### MUGISSEMENTS DE BŒUFS

A l'occasion des fêtes de l'Assomption, la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest avait, comme on le sait, organisé des trains de plaisir pour Le Havre. En trois jours, cette Compagnie a transporté plus de cinquante mille voyageurs. C'est dire que tout le matériel de la voie était employé. Aussi se vit-elle obligée pour transporter les voyageurs se rendant du Havre à Montivilliers d'employer trois des wagons dits « aménagés ». Ce sont des wagons à bestiaux dans lesquels on place des banquettes et qui peuvent servir en cas de mobilisation.

Les voyageurs, peu slattés des voitures dans lesquelles on les avait placés, crurent devoir témoigner leur mécontentement en imitant le cri des bestiaux dont ils occupaient les wagons. Ceux qui avaient commencé par se fâcher firent bientôt comme leurs compagnons et tous les voyageurs criaient à tout bout de champ et à tous propos : « Meu !... Meu !... » et les rires d'éclater !

Un employé venait-il demander un billet pour le contrôler que tous les voyageurs à la fois répondaient en criant : « Men... Meu !... »

Le chef de gare de Montivilliers, que ces mugissements avaient agacé, eut le mauvais esprit de se facher et voulut saire taire les mugissements. Il demanda lui-même les billets à la porte de sortie; mais le premier voyageur qui se présenta lui répondit : « Meu !... Meu!... » Pnis jugeant, en sa qualité d'animal, qu'il ne pouvait sortir par la porte des voyageurs, il se précipita vers la cour des marchandises, où tous les autres voyageurs le suivent en criant : « Meu l... Meu !... »

La colère du chef de gare est à son paroxysme, il vent verbaliser ; il appréhende un voyageur au collet et lui demande ses noms. « Meu !... Meu !... » répond ce dernier. Les assistants voyant un des leurs aux prises avec

toutes les fins de pièces et coupons. La clôture de la vente est irrévocablement fixée à samedi soir 3 septembre. AUX MAGASINS GÉNÉRAUX DU TISSU, rue d'Orléans, 18 et 20 (ancienne maison

l'écartent à coups de tête et finissent par pou-

voir sortir de la gare par la porte réservée aux

AVIS IMPORTANT

L'administration des Magasins Généraux du

Tissu nous prie d'informer nos lecteurs que

pour satisfaire à un grand nombre de deman-

des qui lui ont été adressées, elle a obtenu une

La vente des Toiles, Tapis et Tissus nouveau-

Toutes les marchandises ont été baissées de

prix et des rabais énormes out été faits sur

tés continuera donc du mardi au samedi soir

prolongation de vente de cinq jours.

bestiaux.

3 septembre.

Mexme frères).

# Dernières Nouvelles

On annonce qu'un déraillement se serait produit ce matin sur la ligne de l'Etat, près la gare de Saint-Cyr-en-Bourg.

A demain les détails.

UNE ŒUVRE CONSIDÉRABLE

### Dictionnaire biographique de Maine-et-Loire

Nous apprenons que M. HENRI Jouve, Imprimeur-Editeur, 15, rue Racine, à Paris, a commencé la publication d'une œuvre appelée à un grand retentissement.

Il s'agit d'un dictionnaire spécial pour chaque département, comprenant la liste et les biographies des Notabilités départementales dans les Lettres, les Sciences et les Arts, dans la Politique, la Magistrature, l'Enseignement, l'Armée, la Noblesse, le Haut-Clergé, dans la grande Industrie, le grand Commerce, l'Agriculture, la Finance, etc.

Comme on le voit, c'est une œuvre considérable, véritable monument élevé à la gloire des hommes — de tous les partis et de toutes les classes - qui, par leur travail, leur intelligence ou leur dévouement, se sont distingués ou ont illustré leur pays à différents titres.

Demander une circulaire explicative à M. Jouve, 45, rue Racine, à Paris. Il n'y a absolument rien à payer.

Les circulaires contiennent des spécimens de biographie et des détails permettant de juger le caractère de cette œuvre autour de laquelle se groupent déjà toutes les sympathies. De très jolies photographies des hommes les plus en vne de chaque département illustreront chaque volume.

Le Dictionnaire de la Seine-Inférieure, qui vient de paraître, contient 1,300 biographies et 50 photographies.

Ce livre très précieux a obtenu un vif suc-

Prix relié et franco..... 7 fr. Le Dictionnaire de Maine-et-Loire paraîtra bientôt. Envoyer de suite les notices à M. JOUVE. - On demande des collaborateurs.

# CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur. P. ANDRIEUX

# EAU DE VIE BLANCHE

Pour Fruits Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 4.50 le litre Montpellier  $45 \stackrel{2}{-} \dots 1.75 \stackrel{1}{-} \dots$ Armagnae  $50 \stackrel{2}{-} \dots 2.00 \stackrel{1}{-} \dots$ 

Verre compris.

Par quantité de 6 litres: Bonification de 10 c. par litre.

- Mon chien? il se seche au soleil sur la grande pelouse, car je lui ai fait prendre un bain dans le réservoir du potager. Les lévriers courent bienjet nagent mal; eh bien l je ne veux pas que Snap galope, mais cela m'amuse qu'il barbotte... il a eu bien peur.

- Que lui ferez-vous faire quand il saura nager? reprit madame Granval.

-- Oh! je ne sais pas; je le donnerai peutêtre, car si je n'ai plus rien à lui apprendre, il m'ennuiera à la mort... Mais, j'y pense! je ferai comme pour Verne, je le renverrai dans sa famille.

A cette comparaison brutale, madame Granval ne put se contenir plus longtemps. Ses yeux se remplirent de larmes, et ce fut d'une voix étouffée par la douleur et l'indignation qu'elle dit à son fils, qui riait de sa plaisanterie:

- Léonce, vous n'avez pas d'àme, et vous me serez mourir de honte et de désespoir!

- Qu'ai-je done fait de si mal? murmura le pauvre jeune homme avec une expression vague, qui prouvait qu'il n'avait pas la moiudre idée de son inconvenance. Verne, si je vous ai fáché, il faut me pardonner; vous savez bien que je ne suis pas méchant.

Vous savez bien que je ne suis pas méchant, était l'excuse ordinaire de Léonce, lorsqu'on lui faisait toucher du doigt un de ses torts.

- Je le sais, je le sais, mon ami, répondit M. Verne avec la plus touchante indulgence. Je sais même que vons êtes bon, car j'en ai eu la preuve plus d'une fois.

Après cet incident, le déjeuner s'écoula d'une manière assez paisible, grâce à Suzanne qui soutint à elle seule la conversation.

(A suivre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 28 Août 1892

Versements de 86 déposants (18 nouveaux), 32,358 fr. »».

Remboursements, 29,702 fr. 19. La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

# BOURSE DE PARIS

Du 29 Août 4892

99 97 4 1/2. . . . . . . . . . . . .

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A 4 h. de Paris STYLE RENAISSANCE Avec parc, douves, prairies, vignes, et corps de ferme, contenance 20 hectares, tenant à la gare de Port-Boulet.

S'adresser à Me THYRAUD, notaire à Songeons (Oise).

Etudes de Me Louis ALBERT, avoué-

licencie à Saumur, rue de la Petite-Douve, nº 8, Et de Me TESSIER, notaire à Doné-

la-Fontaine.

SUR LICITATION

Aux enchères publiques

ENTRE MAJEURS DE

Consistant en :

Une MAISON d'habitation

ET DÉPENDANCES JARDINS, TERRE ET VIGNE

Le tout situé commune des Verchers (arrondissement de Saumur).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 1892, à midi, en la salle de la Mairie de la commune des Verchers, par le ministère de M° TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de pre-mière instance de Saumur, en date du trente juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré;

Et aux requête, poursuites et diligences

Madame Marie Foulard, prapriétaire, cultivatrice, veuve du sieur Antoine Chevalier, demeurant à Sanziers, commune du Puy-Notre-Dame, agissant en qualité d'héritière bénéficiaire du sieur André Foulard, son oncle, décédé en son domicile, commune des Verchers, le quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-onze, ayant Mo Louis ALBERT pour avoue;

Les

0-

tant

se feront tout

S

essentiellement

au COMPTANT

très

grands

rabais,

En présence de Madame Louise Robin, cultivatrice, veuve dudit sieur André Foulard, sus-nommé, demeurant ladite dame à Argentay, commune des Verchers, ayant

aussi Me Louis ALBERT pour avoué; Il sera procédé à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de Me TESSIER, notaire à Doné-la-Fontaine, des immeubles ci-après désignés.

#### DÉSIGNATION

PREMIER LOT

le Une maison, située à Argentay, commune des Verchers, composée de: une chambre basse à cheminée, grenier au-dessns, cour commune au-devant, puits egalement commun, une écurie, place à fumier à côté, joignant au nord Pichot, au midi la cour commune, au levant veuve Douet et au

couchant Ledet;
20 Un petit jardin, sis au même lieu, cou tenant environ cinquante centiares, joignant au nord Ledet, au midi René Gaudin;

3º Une cave en roc, terrain au-dessus, un cellier, grange au-dessus, petit caveau servant d'écurie, communauté à la carrie et au puits, cour commune, passage également commun pour descendre dans les caves, cellier, toit et place à fumier, petit jardin contenant soixante-six centiares et s'exploitant par une cour commune ; le tout situe aussi à Argentay et joignant au levant un chemin, au midi Benesseau, au couchant la carrie commune, et au nord veuve Douet;

posé de : une chambre hasse à cheminée, grenier au-dessus, petite cour au-devant, petit toit à côté, deux caves servant l'une de cellier et l'autre de servitude, pressoir, le tout se tenant et joignant au nord la route, au levant une carrie commune, au couchant Pichot, et au midi veuve Douet;

50 Un petit jardin, au même endroit, contenant environ un are, joignant au levant veuve Douet, au couchant Chevalier, et au midi Chaussepied.

Mise à prix ..... 800 fr.

DEUXIÈME LOT

Un morceau de vigne, sis au Clos-Oiré, même commune, contenant trois ares soixante centiares, joignant au levant Tellier, au couchant Panneau, au nord Gaultier et an midi Benoist.

Mise à prix..... 20 fr.

TROISIÈME LOT.

Un morceau de vigne, situé à la Cérisaie, même commune, contenant six ares soixante centiares, joignant au levant Douet, du Puy-Notre-Dame, au couchant Maîtreau, et au nord un sentier. Mise à prix ..... 50 fr.

QUATRIÈME LOT

1º Un morceau de vigne, sis aux Ruettes, même commune, contenant un are quarantesept centiares, joignant au levant Dallencon, au couchant Benoist, et au midi un chemin; 2º Un morceau de terre, planté en acacias, sis au lieu dit la Masse, même commune, contenant deux ares vingt centiares, joignant au levant Linard, au couchant Gauthier, d'Argentay. Mise a prix ..... 20 lr.

Total des mises à prix : 890 fr.

Sudresser, pour tous autres renseignements:

Soit à Me Logis ALBERT, avoué poursuivant la vente;

Soit à Me TESSIER, notaire à Doné-la-Fontaine, ré-lacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par moi avoué-licencié sous-

Saumur, le vingt-neuf août mil huit cent quatre-vingt-douze.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le trente août uil huit cent quatre-vingt-douze, fo , co . Reen un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes cumpris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

# A REMORE

A l'amiable

#### CHALET UNAvec Jardin et Vigne

Le tout entouré de murs, d'une contenance de 55 ares, situé à Bagnenx, rue des Pauvres, dépen-

dant de la succession de M. Des-S'adresser, pour traiter, à Me GAUTIER, notaire.

# A CEDER DE SUITE

POUR CAUSE DE DÉCÈS

FONDS bien achalandé de Maréchalerie, Taillanderie et Serrurerie, avec matériel et outillage en bon état, exploité à Dam-

S'adresser à Me LELIÈVRE, notaire à Saumur.

délai

dans un

l'acheteur,

de

gré

seront échangés ou remboursés, au

auront

qui

articles

es

choisir, mais l

-d

sera pas donné de Marchandises

# MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893

Occupée par le Magasin de Lingerie de MI TAHLARD.

S'adresser à Mile DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 14, Sammur.

## A LOUER A BO BD A GE TO BE ME WE TO

Au 2º étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

# A VENDRE

A L'AMIABLE

### Petite MAISON Avec JARDIN bien all'enité

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adres er au bureau da journal.

DENOUS THE OF VINE MEDICAL DARTKES, ECZÉMAS, ACHÉ, PSORIASIS PROBIGO, TEIGNE, HERIES, LUPUS, etc. PLATES & ULCÈRES YARIQUEUX portee des pentes bourses, et, dès le deuxième

iduit une amélioration sensible

S'adresser à M. LYMAR MAND, Médecin-Spécialiste 🧟

Aneres Anne 100 des Hopitaux Militaires MELISS (S. et al. 1 ussalt, gratuites pur forrespin

TOUCH TOUCH

# LOUER

PRESENTEMENT

# OF A MESCO

Rue de Bordeaux, 15,

Précèdemment occupée par M le docteur Geraud, medecin major a l'Ecole de cavalerie.

Avec beau Jardin bien affruité et service d'ean de Loire.

S'adresser an burean du journal.

# THE TRUE BY Un Dictionnaire

DE LITTRE

4 Volumes et un supplément relies

S'adresser au bureau du journal.

# VENDRE UN PONEY

Seul ou attelé S'adresser au bureau du journal,

# BAINS DE MER

# Plage de St-Gilles-sur-Vie

(Vendée) PLUSIEURS CHALETS MEUBLES A Louer de 100 à 500 fr.

Le to

butions

reatrée

ennie.

- 0

Dans

rance.

inis sa

Mais

Et Ce

e temp

n'est pa

en soul

L'Eta

qualific:

reau er

chrétien

vive que

gouvern bienfais:

les intim mot ple

pères de des idée

Et ce

gouvern

grand el Certes Blissant ue les c

tombre

mes son

0r, 16

dans leu

séder de

lasse de

zuider e

inculque

tenir dar

but leur

min mai religion

in contr

tie futur

montrés

l'école of

Les sta

fort inter

Pen à

mut.

par mois. S'adresser au bureau du journal, ou à M. BODIN, propriétaire

à Thouars (Deux-Sèvres).

# SAINTE - GENEVIEVE

# Capisseries Artistiques BRODERIES

Mms NOEL & BOUIN SAUMUR - 8, rue du Puits-Neuf, 8 - SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES - VENTE ET LOCATION DE MÉTIER



Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Articles de ménage, Vannerie, Brosserie, Parfumerie

DE FIN DE

Tenu par DAVEAU, Doreur Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

# SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le Grand Exar, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de lous styles. Et une collection admirable

de Gravares et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeter l'attention de tous les Amateurs. - OBJETS D'ART.

# Liquidation sans Précédent

L'atelier de Dorure étant seul conservé et agrandi, il y aura toute facilité d'y exécuter avec soin le plus grands travaux en ce genre.

Jouets, Maroquinerie, Bijouterie, Bonneterie

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Summer

LE MAIRY,

Certifie par l'imprimeur soussigné.